Informations de base

2014/2932(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Position que doit adopter l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en ce qui concerne la modification de l'annexe II dudit accord sur la coordination des systèmes de sécurité sociale **Subject** 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE 7.10 Libre circulation et intégration des ressortissants des pays-tiers **Zone géographique** Suisse	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/11/2014	Débat en plénière		
12/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2932(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2014)0611	02/10/2014	